

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT
 Aménagement Foncier Agricole et Forestier
Commune de FONTAINE

PLAN parties exclues et remembrées

RÈGLEMENTATION DES BOISEMENTS

- Parcelle bâtie ou entourée de bâti : Boisement Interdit
- Boisement Interdit
- Boisement libre
- Boisement réglementé
- Forêt communale soumise au régime forestier ou forêts relevant d'un plan simple de gestion
- Boisement Interdit le long des fossés, ruisseaux, rivières, dépressions, zones humides et zones sensibles (voir légende en vigueur)
- Baignade IZP

Echelle : 1/5000ème

Dessiné par le Cabinet DELPLAQUE & ASSOCIÉS Géomètres-Espers 4, rue Edouard Belin
 1 rue Martin Mémorial Téléphone : 03.84.46.27.25 Fax : 03.84.46.27.29

Plan approuvé par la Commission de l'Urbanisme le 03/03/2016 le Président :	ARTICLE DU 26/04/2016 AU 31/05/2016 le Maire :
Plan portant en outre les modifications des zones d'application de l'article 10 de l'arrêté :	ARTICLE DU 14 Mars :
Plan portant en outre les modifications présentées par la Commission Départementale de l'Urbanisme le 03/03/2016 le Secrétaire :	ARTICLE DU 14 Mars :

